



MAIRIE de BAIE-MAHAULT  
SERVICE COURRIER

20 JUN 2012

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE GUADELOUPE

Basse-Terre, le 15 JUN 2012

DIRECTION

Dossier suivi par : Liliane MONTOUT  
Téléphone : 05 90 21 29 16  
Télécopie : 05 90 21 29 14

*Le Préfet de la région Guadeloupe*  
*Préfet de la Guadeloupe*

à

*M. le maire de Baie-Mahault*

*CABLASQ/LH/D de MBis. 2012*

Réf. : Extrait du registre des délibérations de  
votre conseil municipal du 17 janvier 2012

Objet : Demande de mise à disposition d'un  
terrain du domaine public de l'État pour réaliser  
un circuit carrossable

Par délibération en date du 17 janvier 2012, le conseil municipal de la ville de Baie-Mahault sollicite du Préfet la mise à disposition de 3,5 hectares de terrain du domaine public maritime de l'État, à proximité de la Gabarre, pour la réalisation d'un circuit carrossable dédié aux sports motorisés et à l'apprentissage de la conduite.

Au regard des explications apportées par vos services concernant ce projet, je vous informe de mon accord de principe pour qu'une surface de 2 hectares devant correspondre à la partie la plus dégradée du site soit mise à disposition de votre collectivité afin de permettre la réalisation de ce projet. À toute fins utiles, j'attire votre attention sur le fait que l'échangeur dit de la Gabarre que la collectivité régionale envisage de réaliser à proximité du site pourra offrir des opportunités pour l'extension de votre projet.

Afin de poursuivre l'instruction de votre dossier, je vous prie de bien vouloir me transmettre dans les plus brefs délais un document d'arpentage, relatif à la parcelle sollicitée. Je vous précise que la partie de terrain délimitée par vos soins sera positionnée sur la partie défrichée remblayée et ne pourra pas excéder 2 hectares.

Original	- Mok Maïe
Pour information	- Des - Des A AT
Pour traitement/réponse	- DLP
Pour suivi	

*Le Préfet*

**Amaury de SAINT-QUENTIN**